

Sortie Pédestre

mercredi

1^{er} MAI

2024



à Blaesheim

Les adeptes de la marche et de la nature apprécieront de se retrouver pour un moment de convivialité.



- ❖ **8H30** Rendez-Vous à la Salle Polyvalente
 - vente des tickets repas
- ❖ **9H** Départ de la marche ponctuée d'une halte reconstituante
 - knacks : offertes par la commune
 - boissons : vendues par les footballeurs de l'ASCB
- ❖ **12H30** Vente des tickets repas, à la Salle Polyvalente pour les non marcheurs
- ❖ **13H** Repas (**indépendant de la marche**) à la Salle Polyvalente, proposé par l'ASCB
 - Menu jambon à l'os – frites - salade verte
dessert - café

au prix de 16€ (adulte) – 8€ (moins de 12 ans)
boissons non comprises

Réservation obligatoire du repas avant le **26 AVRIL** auprès de

- ❖ Boucherie FISCHER de Blaesheim 03 88 68 82 13
ou
- ❖ Evelyne CARIOU (ASCB) 06 88 91 87 67

(commentaires du parcours : voir au dos)

Un brin
de bonheur
pour le
1^{er} Mai



organisée par la Commune de Blaesheim & l'A.S.C.B.



Parcours du 1^{er} mai 2024

Parcours sans difficulté particulière mais pouvant être humide par temps de pluie. Prévoir des chaussures adaptées. Attention aux tiques.

Cette année notre parcours nous mènera sur les pas des anciens bergers. Depuis des temps immémoriaux, chaque matin de la belle saison, ils rassemblaient au son de la corne, les bovins dans le village pour les conduire vers les prairies du Bruch.

Pour éviter que les bêtes ne se dispersent en cours de route, et surtout pour qu'elles n'aillent pas dans les prés réservés à la fauche pour constituer la réserve de foin pour l'hiver, des chemins à bestiaux (*viehweg*) avaient été aménagés avec de chaque côté un fossé faisant office de barrière physique. La route entre le terrain de foot et l'étang de pêche présente encore très bien cette physionomie.

Deux puits, destinés à abreuver les animaux, existaient. L'auge de celui qui se situait le plus loin dans les prairies (lieu-dit « *beim oberen Brunnen* ») est actuellement joliment agrémentée de fleurs à la sortie du village vers Hindisheim. A noter toutefois que la partie haute n'est pas d'origine puisqu'il s'agissait d'un puits à balancier.

L'autre se trouvait juste après les étangs de pêche (lieu-dit non répertorié au cadastre « *Burnenplatz* »). Quand la pratique du pastoralisme a pris fin, son auge a été ramenée au bord de la route près de l'actuel terrain de foot et, posée à l'envers, elle faisait office de banc public. Actuellement décorée de fleurs, elle embellit la rue des Prés au pied du nid de cigognes. L'année 1876, qui y est gravée à l'envers, nous indique qu'à cette date on avait arrêté la transhumance quotidienne.

Les bovins mais également les chevaux, les porcs et les oies avaient leur berger. Souvent ils étaient assistés d'un jeune gars et le châtelain avait également ses bergers. Pour les services qu'ils rendaient à la communauté, ils étaient rémunérés principalement en grain. Après leur nomination, les bergers devaient prêter serment. Leurs fonctions étaient régies par un règlement. Celui de 1598 énumère en 9 points leurs obligations : respecter les bêtes et s'en occuper correctement, gérer le pâturage, tirer l'eau du puits, nettoyer les abreuvoirs et ne pas y laisser l'eau croupir, signaler aux propriétaires lorsqu'un animal est malade, etc.

L'activité des bergers a cessé au 19^{ème} siècle : en premier celle du porcher, puis celle du gardien de chevaux vers 1840, avant 1876 pour le vacher. Le gardien d'oies est le dernier à disparaître au début du 20^{ème} siècle.

Au cours de notre balade nous passerons à côté du remarquable alignement de saules têtards du *Neumattgraben* qui ont été étêtés l'hiver dernier. Pour qu'un saule têtard reste un saule têtard, il se doit d'être étêté régulièrement pour éviter que le poids des branches ne fasse éclater la trogne.

A l'extrémité sud du ban de notre commune, nous verrons la borne érigée en 1783 lors du partage des 700 ha du Ried, indivisés entre les communes de Blaesheim, Bischoffsheim et Krautergersheim. Elle porte à l'arrière la mention « *ist geteilt worden anno 1783* » (traduction : « a été partagé en l'an 1783 ») et à l'avant l'insigne de notre village : une croix inscrite dans un cercle. De l'autre côté du fossé matérialisant la limite des bans, nous pouvons voir la borne de Bischoffsheim.

Denis MANGOLD